



SGB-FSS
Schweizerischer
Gehörlosenbund

Berufsvereinigung der Gebärdensprachlehrerinnen
und Gebärdensprachausbilderinnen
Deutschschweiz seit 1999



ASSOCIATION SUISSE ROMANDE DE LA LANGUE DES SIGNES

ASRLS

Guide pour la leçon et l'entretien d'examen

Épreuve 3 de l'examen - Points d'appréciation 1 et 2

Examen professionnel pour
Enseignant / enseignante de langue des signes



Table des matières

Table des matières	2
1. Principes de base	3
2. Convocation	3
3. Contenu et thème de la leçon d'examen	3
4. Déroulement de la leçon d'examen.....	4
5. Déroulement de l'entretien d'examen (réflexion).....	4
6. Durée de l'entretien d'examen (réflexion).....	4
7. Pondération et évaluation	4
Annexe - Grille d'évaluation.....	5

1. Principes de base

Pour la leçon d'examen dans le cadre de l'examen professionnel d'enseignant / enseignante de langue des signes, les dispositions de la page 9 du règlement d'examen du 7 mai 2021 (chapitre 5, chiffre 5.11) sont fondamentales et sont décrites comme suit :

Point d'appréciation 1 : leçon. La leçon est un examen pratique organisé dans une institution pour personnes sourdes, mais pas sur le propre lieu de travail. Celle-ci vise à étudier l'interaction des principales compétences opérationnelles professionnelles. Les aspects évalués sont l'organisation, l'approche, le contenu et la réalisation d'une leçon ainsi que l'entretien d'examen ultérieur avec les expert-e-s.

Point d'appréciation 2 : entretien d'examen (réflexion). L'entretien d'examen s'appuie sur les observations de la leçon et examine, à partir de questions ciblées, si l'approche peut être justifiée. Une réflexion sur d'autres possibilités d'action est également attendue.

En outre, les directives relatives au règlement d'examen (éditées le 31.1.2022), ainsi que le présent guide, servent de base.

La leçon dure 45 minutes et l'entretien d'examen dure 15 minutes.

2. Convocation

Selon les directives, "les informations concernant l'institution pour personnes sourdes dans laquelle ils dispenseront la leçon. Les organismes externes peuvent être des structures d'accueil collectif de jour, des groupes de jeu, des écoles ainsi que d'autres institutions."

Le public cible est expliqué dans la convocation. Les conditions cadres liées à l'institution (par ex. thème général, apprenants avec des besoins particuliers, infrastructure et moyens auxiliaires à disposition, etc.) sont définies ou expliquées.

3. Contenu et thème de la leçon d'examen

Les candidat-e-s préparent de manière autonome une leçon qui convient au public cible mentionné dans la convocation et qui répond aux conditions cadres institutionnelles. Les contenus concrets et les objectifs d'apprentissage ou la problématique de la leçon d'examen sont définis par le/la candidat-e lui-même(elle) et communiqué(e) aux expert-e-s avant l'examen.

La préparation de la leçon se fait par écrit, ce document n'étant pas évalué.

4. Déroulement de la leçon d'examen

La leçon d'examen dure 45 minutes et est réalisée de manière autonome par les candidat-e-s. Les deux expert-e-s qui évaluent la leçon d'examen sont également présents, mais uniquement dans un rôle d'observation et sans être impliqués dans le déroulement de la leçon. Pendant la leçon d'examen, les expert-e-s les prennent les notes nécessaires à l'évaluation.

5. Déroulement de l'entretien d'examen (réflexion)

L'entretien d'examen a lieu directement après la leçon ou après une courte pause. Celui-ci est dirigé par les deux expert-e-s. L'entretien se base sur la leçon observée : les expert-e-s posent des questions ciblées sur la leçon observée, ce qui permet aux candidat-e-s de justifier la procédure choisie et de réfléchir à leur propre procédure.

6. Durée de l'entretien d'examen (réflexion)

L'entretien d'examen dure 15 minutes.

7. Pondération et évaluation

La leçon d'examen est pondérée deux fois, l'entretien d'examen (réflexion) une fois.

La préparation écrite de la leçon n'est pas évaluée. Toutefois, l'adéquation du contenu de la leçon avec le thème défini au préalable par les candidat-e-s est prise en compte dans l'évaluation. Dans l'ensemble, l'organisation, la démarche, le contenu et la réalisation de la leçon sont évalués.

Les aspects suivants sont au moins évalués :

- Conduite d'entretien
- Interrogation / technique de questionnement, identification des besoins
- Recherche d'idées et propositions de solutions
- Utilisation des techniques de communication et des moyens auxiliaires
- Prise en compte des participants et participantes pendant la leçon

Si des fiches de travail ou d'autres matériels sont distribués au public cible, ils seront pris en compte pour l'évaluation. Un exemplaire doit être remis aux deux expert-e-s.

L'évaluation des deux positions se base sur la grille d'évaluation en annexe. Celle-ci peut également servir aux candidat-e-s pour la préparation des leçons d'examen, car elle montre les aspects auxquels on accorde de l'importance.

Annexe - Grille d'évaluation